

Edito



Le Comité de Pilotage des sites Natura 2000 des hautes vallées du Lys, de la Pique et d'Oô s'est réuni le 18 avril 2016, à Montauban-de-Luchon, permettant de réaliser un bilan de l'animation 2015 et les projets à l'étude pour l'année à venir. Nous avons le privilège de posséder un territoire de montagne d'une richesse exceptionnelle, façonné par une longue histoire agricole. Cela fait huit ans déjà que « l'aventure » Natura 2000 a débuté sur les 3 sites des hautes vallées du Lys, de la Pique et d'Oô, réunis en un seul document d'objectif (DOCOB). Natura 2000 joue un rôle majeur dans la protection des milieux remarquables, de leur faune et de leur flore tout en conciliant les préoccupations socio-économiques.

L'année 2015 s'est révélée riche en concrétisations, preuve que le Luchonnais est un territoire capable de se fédérer et de s'approprier l'outil Natura 2000 comme levier de développement territorial.

Le Club Alpin Français et l'Association Nature Comminges ont signé la charte Natura 2000 le 27 mai 2015 et marquent ainsi leur engagement à participer à la conservation de la biodiversité. L'adhésion localement se poursuit donc avec la mise en œuvre de nouvelles mesures de gestion au profit du maintien des habitats en bon état de conservation. Les contrats Natura 2000 constituent l'outil d'accompagnement adapté conciliant à la fois la prise en compte des activités socio-économiques et la préservation de nos territoires. Ce dispositif est en cours d'élaboration sur le site « Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô » avec la réalisation d'un diagnostic qui permettra la réhabilitation de la tourbière de Campsaure. Par ailleurs, grâce à la présence de sites Natura 2000, trois groupements pastoraux ont pu contractualiser une Mesure Agro Environnementale et Climatiques (MAEC) au cours de l'année 2015. Ces dispositifs d'aides accompagnent les exploitations agricoles qui souhaitent mettre en place des pratiques agricoles favorables à l'environnement, et permettent la valorisation des milieux agro-pastoraux.

Dans la perspective de l'année 2016, les Plans Nationaux d'Actions (PNA) « Aster des Pyrénées » et « Gypaète Barbu » se poursuivront et de nouvelles actions avec les inventaires réalisés sur la forêt et les zones humides en haute montagne se mettront en œuvre.

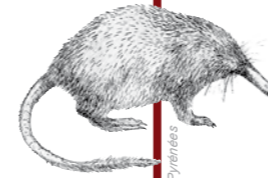
Grâce à Natura 2000, une dynamique de projet a bien été établie et se poursuit sur notre territoire. Cela se réalise au profit de la valorisation des richesses naturelles de nos territoires de montagne mais surtout au juste équilibre entre ce milieu naturel exceptionnel et les activités humaines. Ainsi le milieu bénéficie aux pratiques humaines dont le pastoralisme et l'agriculture de montagne et ces mêmes activités participent à sa préservation.

Gageons que l'année 2016 voit la concrétisation de nombreuses actions pour notre territoire du Luchonnais.

Louis FERRE

Maire de Bagnères-de-Luchon

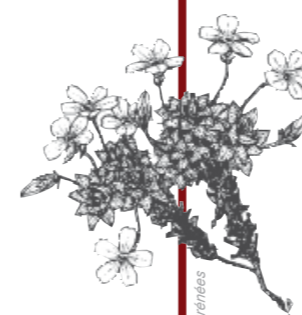
Haute Vallée d'Oô	
Haute Vallée de la Pique	Vallées du Lys et de la Pique



Desman des Pyrénées



Pic à Dos Blanc



Androsace des Pyrénées

## EN BREF...

Le Schéma de Massif a été décliné en un PROJET STRATEGIQUE DE L'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE DU MASSIF DES PYRENEES. Approuvé le 10 mars 2015 en Comité de Massif, il définit 3 axes principaux d'intervention :

- Axe 1 : Conforter le pastoralisme collectif
- Axe 2 : Sécuriser et renouveler les exploitations
- Axe 3 : Accompagner les dynamiques territoriales de filières

D'une manière opérationnelle, ces objectifs stratégiques sont déployés au travers des outils financiers mobilisés sur le territoire du Massif des Pyrénées :

- Un programme FEDER spécifique pour les Pyrénées de 25 millions d'euros.
- Une convention interrégionale Etat-Régions pour le Massif des Pyrénées de 77,04 millions d'euros.
- Pour l'agriculture pyrénéenne, les financements sont également abondés par une partie des programmes FEADER des régions. L'ensemble des financements est coordonné au sein d'un Plan de Soutien à l'Elevage de Montagne, le PSEM, de manière à optimiser les interventions publiques.

Pour 2015 et 2016, aucun budget n'est disponible pour les contrats «ni-ni». Cependant, l'année 2017 devrait permettre le financement de contrat. Aussi, l'année 2016 est consacrée à la prospection de projets et leur montage en prévision de la mise en œuvre de contrats «ni-ni».

## Les projets de contrats en cours : premiers inventaires

### • La tourbière de Campsaure

Un premier diagnostic a été effectué sur la tourbière en novembre 2015 par l'AREMIP. Le protocole mis en œuvre pour l'état des lieux de la tourbière a dressé d'une part un diagnostic écologique, et d'autre part une évaluation de l'état de conservation avec une méthode multi critères (30 points), comprenant 3 volets principaux : la topographie ; le pH et des analyses physico chimiques ; et la description du pâturage autour du site.



Cette étape permet d'avancer des premières solutions pour sa remise en état :

- 1- Clôturer la tourbière sur un périmètre élargi à 2 mètres, et permettre un passage de troupeau de deux jours en période sèche.
- 2- Enlever les drains apparents.
- 3- Aménager la tourbière : mettre des râteliers pour éviter l'effet drainant des talus.

### • Les zones humides de haute montagne

Les richesses des zones humides de haute montagne sont méconnues. Pour autant, le DOCOB a identifié des habitats à préserver sur le site. Il s'agit de mettre en œuvre l'action de suivi de l'état de conservation des habitats en zones humides. Ce suivi se fera en plusieurs temps, selon les résultats du volet mis en œuvre en 2016. L'AREMIP, animateur de la CAT ZH, réalisera cet inventaire. Le choix de la méthode sera concertée avec les partenaires comme le Conservatoire Botanique.



Communauté flottante à rubaniers - Lac Vert

L'analyse des données récoltées sur le terrain permettra de mieux connaître la situation de ces milieux, et proposera des pistes de correction si des améliorations sont nécessaires. La synthèse des travaux établira des références d'un bon état de conservation pour chacun des habitats humides étudiés.



Zone humide - Crabioules

### Les habitats de zones humides indiqués dans le DOCOB

Communautés flottantes à rubaniers, nardaies hygrophiles, prairies acidiphiles à Molinie, mégaphorbiaies riveraines et alluviales, mégaphorbiaies subalpines et alpines, tourbières hautes actives, sources d'eaux dures, bas-marais alcalins

### • Les bryophytes : zoom sur la buxbaumie

L'ONF -Office National des Forêts- et le CBN -Conservatoire Botanique National- réaliseront des compléments d'inventaires dans les milieux forestiers dès le mois de juin 2016. L'objectif est d'évaluer la présence de la buxbaumie (*buxbaumia viridis*) sur le site Natura 2000. Il s'agira de déterminer la nécessité d'un contrat forestier, afin d'assurer le suivi et la préservation de l'espèce par un plan d'actions adapté : protection, gestion d'îlots forestiers, (...). Dans un second temps, des inventaires pourront être menés sur le dicrane vert (*dicranum viride*).



## Contacts

Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne  
Mathilde ESPINASSE  
Tel : 06.71.57.64.34  
mathilde.espinasse@haute-garonne.chambagri.fr  
DDT 31  
Alexandre SUC  
Tel : 05.61.10.60.32  
alexandre.suc@haute-garonne.gouv.fr

## Restez informé !

- <http://lys-pique-oo.n2000.fr/>
- [www.haute-garonne.chambagri.fr](http://www.haute-garonne.chambagri.fr)
- [www.haute-garonne.gouv.fr/](http://www.haute-garonne.gouv.fr/)
- [www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/)
- [www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html)

Fédération - Chambre d'Agriculture 31 - Relecture : Chambre d'Agriculture 31, DDT31 - Crédit photos : CA31 - Mise en page : CA31 - Impression : CA31



# Trois contrats agricoles Natura 2000 signés en 2015 : les MAEC -Mesures Agro Environnementales et Climatiques, mises en œuvre sur les estives



**Rappel du fonctionnement d'une estive :**  
 Une estive est une unité pastorale.  
 Une unité pastorale est composée de plusieurs quartiers.  
 Un quartier peut être composé de un ou plusieurs circuits de pâturage.  
 Un quartier est composé d'une mosaïque de milieux et dans cette mosaïque seulement certains habitats sont considérés « habitats d'intérêt communautaire prioritaire ».

Pour le dispositif MAEC 2015-2020, l'autorité de gestion du FEADER est le Conseil Régional en lien avec la DRAAF. L'ouverture aux MAEC a fait l'objet d'un appel à projets, lancé par le Conseil Régional, où il a été demandé de cibler les territoires répondant aux critères environnementaux strictement identifiés par le Plan de Développement Rural Régional (PDRR) de Midi-Pyrénées.

Les sites Natura 2000 font partie des « territoires cibles ». En janvier 2015, la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne a répondu à l'appel à projets en déposant un dossier de candidature, comprenant les estives des sites Natura 2000 des vallées du Lys, de la Pique et d'Oô. Ce projet a été retenu, avec un financement accordé de 900 000 €, à engager sur 5 ans.

Dès mai 2015, trois groupements pastoraux contractualisaient près de 2 000 hectares, correspondant à trois contrats agricoles Natura 2000. La MAEC mobilisée cible les surfaces des habitats d'intérêts communautaires identifiés comme « prioritaires » à l'échelle régionale par la DREAL, à savoir les prairies de fauche, les pelouses à gispet ou les pelouses au mesobromion des Pyrénées occidentales.

Le cahier des charges de la mesure porte sur le respect de chargement, des plages d'effectifs et des durées d'utilisation à l'échelle de l'habitat prioritaire. Un plan de gestion notifie la conduite préconisée sur les surfaces engagées en MAEC. La visite de terrain a permis de mettre en avant la logique de gestion d'ensemble d'un quartier d'estive, comprenant des habitats «prioritaires» comme des habitats «non prioritaires».

**MAEC : mesure « Amélioration de la gestion pastorale »**  
 Cette opération vise le maintien des zones à vocation pastorale composées d'une mosaïque de milieux. Les conditions de pâturage adaptées doivent maintenir la richesse biologique des milieux et lutter contre la fermeture des estives. Un plan de gestion précise les obligations et les préconisations à tenir pour chaque quartier engagé.

**Contenu d'un plan de gestion**

- La description du GP et de son fonctionnement.
- Les habitats en place : typologie, cortège, place dans l'estive.
- Les points essentiels de la conduite pastorale et de l'alimentation du troupeau.
- Les bonnes pratiques de gestion de l'habitat en lien avec les quartiers de pâturage : le chargement par hectares, les périodes de pâturage à respecter.

## ZOOM

Les **prairies de fauches** sont très riches en espèces. Sur le site «Lys, Pique et Oô», elles sont pâturées et parfois fauchées. Elles se composent de nombreuses graminées, associées à des orchis tachetés, violettes hérissées, achillées odorantes et autres grandes astrances.



Poaceae spp



Dactylorhiza maculata



Achillea odorata



Viola hirta



Astrantia major

Les **pelouses à gispet** ont un aspect dense et fermé en forme de «gradins». Cette graminée se présente sous forme de gazon raide. Caractéristique de la haute montagne pyrénéenne, elle joue un rôle important dans la préservation des sols contre l'érosion.



Ranunculus montanus



Festuca rubra



Festuca eskia / telabotanica

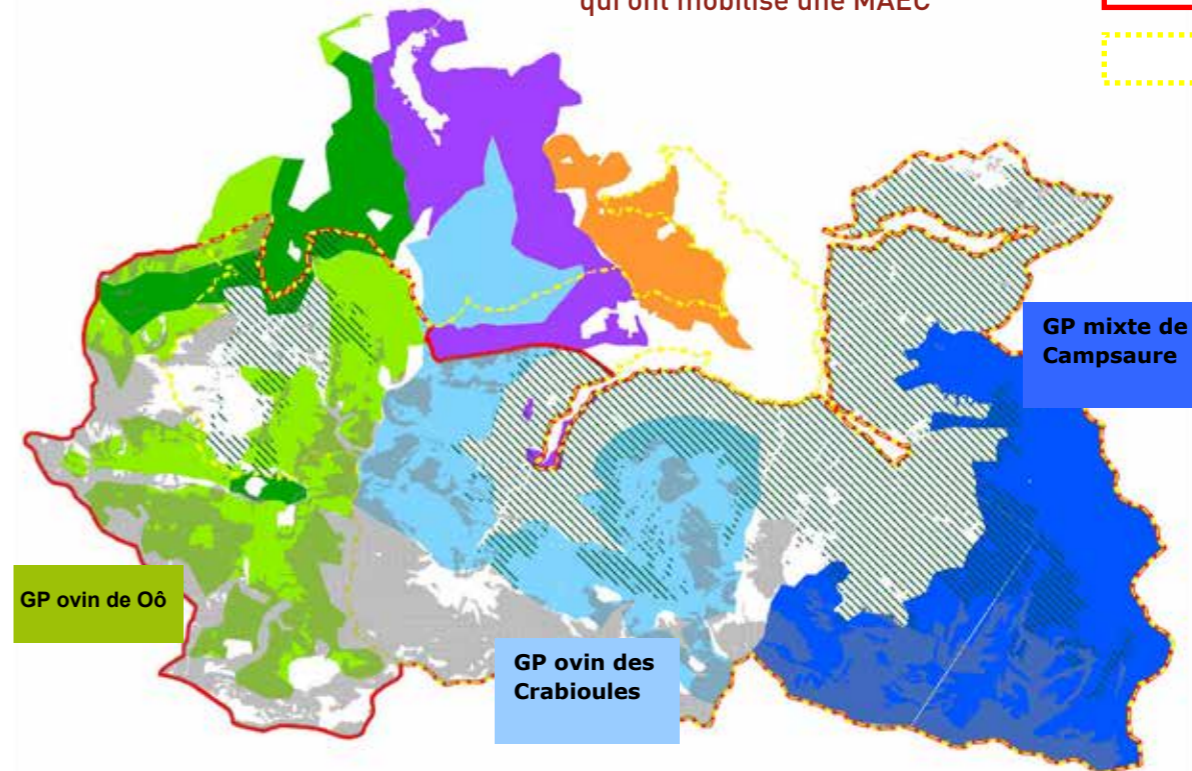


Jasione montana



Pedicularis pyrenaica

## Localisation des 3 groupements pastoraux qui ont mobilisé une MAEC



Périmètre de la Directive Habitat sites Natura 2000 Lys, Pique, Oô  
 Périmètre de la Directive Oiseaux sites Natura 2000 Lys, Pique, Oô  
 Espace rocheux  
 Espace forestier



Le Pesson depuis le plateau du Campsaure



Col de la Pinata - GP des Crabioules



Parc de contention de la Coume - GP ovin d'Oô

**INFO**  
 Nouvel appel à projets pour mobiliser la MAEC à destination des systèmes herbagers et pastoraux collectifs a été ouvert fin 2015. Il s'agit de proposer le dispositif MAEC dans un périmètre élargi à l'ensemble des estives du département. La validation du projet interviendra au début du second semestre 2016.

## Deux nouveaux signataires de la Charte Natura 2000 !

Cette meilleure connaissance de l'outil Natura 2000 s'est concrétisé par la signature de la Charte Natura 2000, le 27 mai 2015.

Le Club Alpin Français, représenté par Xavier Basserat, et l'Association Nature Comminges, représentée par Joseph Pellissa, ont signé la Charte. Ces deux structures sont désormais responsables et garantes des bonnes pratiques à tenir sur le site Natura 2000, comme par exemple emporter ses déchets, ne pas introduire d'espèces exotiques et envahissantes, respecter les consignes d'usage du feu, pratiquer les sports de montagne dans le respect du site, (...). Merci à elles pour leur engagement en faveur de la préservation de la biodiversité et de la promotion de ce site !

Retrouver les engagements de la Charte sur le site Internet : <http://lys-pique-oo.n2000.fr/participer/la-charte-natura-2000>

## A noter !

Les vallées du Lys, de la Pique et d'Oô compte 7 sites bénéficiant d'une protection nationale. Ils sont rappelés dans la Charte :

- Le site classé du lac d'Oô
- Le site classé du ruisseau de la Glère, gouffre de Malaplate, cascade des Demoiselles
- Le site classé de l'Hospice de France, du port de Vénasque et de la vallée du Lys
- Le site classé de Superbagnères
- Le site classé du gouffre d'Enfer
- La réserve biologique domaniale dirigée de Luchon
- Le site inscrit de la vallée du Lys.



Lac d'Oô